

# TARIFS 2023-2024

## CLASSES DE LYCEE

### 1- COÛT TOTAL

Classe	TOTAL PAR MOIS (de septembre à juin 10 mois)		TOTAL A L'ANNEE
	Coût EXTERNE	DEMI- PENSIONNAIRE	
2 <sup>nd</sup> Bac Pro	98.50€	164.60€	1696€
1 <sup>ère</sup> Bac Pro	98.50€	157.50€	1625€
Tle Bac Pro	98.50€	157.50€	1625€

DETAIL DES FRAIS	COÛT
Frais de dossier (au dépôt du dossier)	50€
Contribution des familles (frais annexes et cotisations obligatoires)	985€
Demi-pension 2 <sup>nd</sup> (28 semaines de présence)	661€
Demi-pension 1 <sup>ère</sup> bac pro (25 semaines de présence)	590€
Demi-pension Terminale Bac pro (25 semaines de présence)	590€

*Forfait repas calculé sur le temps de présence réel.*

*(Sont décomptés les vacances scolaires, les stages, les semaines de révision, 1 semaine de maladie et/ou intempéries)*

*Les terminales n'ont aucun repas obligatoire.*

*Ils choisissent leur forfait en début d'année 2 ou 4 repas hebdomadaires.*

**Si l'élève prend seulement les 2 repas obligatoires, le forfait demi-pension est à diviser en 2.**

*Le choix du forfait est valable pour l'année entière il ne sera pas possible de changer pour des raisons comptables et administratives (sauf cas de force majeure)*

## 2- AIDES FINANCIERES

BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX
Ministère Agriculture
Dossier à retirer au secrétariat avec le dossier d'inscription
Dossier à déposer avant le 3 septembre
Bourses déduites de vos factures
Simulation possible sur : <a href="http://www.simulbourses.educagri.fr">www.simulbourses.educagri.fr</a>

## 3- MODALITES DE FACTURATION

- Une facture en début d'année scolaire (octobre)
- Une facture en fin d'année scolaire (début juillet) pour solder l'année s'il y a des frais supplémentaires (copies, reliures, sorties pédagogiques, repas pris en sus à l'unité...)
- Une facture à chaque vacance scolaire **uniquement pour les repas à l'unité**
- Si départ anticipé de l'élève facturation établie au prorata de la présence du jeune.

## 4- MODALITES DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique le 2 ou le 7 de chaque mois (septembre à juillet)
  - Pour le 1<sup>er</sup> mois prélèvement d'un acompte de 150€
  - Les mois suivant montant ajusté en fonction de chaque famille (classe, régime, boursiers...)

(Imprimé d'autorisation et RIB avec N° IBAN complet)

Attention : en cas de rejet d'un prélèvement automatique, les frais bancaires (Environ 20€) sont à la charge de la famille.

## 5- VOYAGES SCOLAIRES

Un voyage scolaire à l'étranger est prévu pour chaque promotion de bac pro en classe de Terminale (coût approximatif à prévoir 500€ selon le lieu et la durée)

*En cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec le service comptable  
afin que l'on puisse trouver une solution ensemble.*

*[emmanuelle.ournac-poumayrac@cneap.fr](mailto:emmanuelle.ournac-poumayrac@cneap.fr)*